

FICHE ACTION N°1 : Lutter contre les marchands de sommeil

Sous-action : 1-2 Sensibiliser les forces de l'ordre à leur rôle dans le repérage des situations d'habitat indigne

Constat	Dans le cadre de leur action quotidienne, les forces de Sécurité Intérieure (FSI) et les services départementaux d'incendie et de secours sont parfois confrontés à des situations d'habitat indigne qu'ils n'identifient pas forcément comme telles. Ces situations participent de l'amélioration du repérage des situations dans le département.
Objectifs généraux	Permettre aux personnels de FSI et du SDIS de détecter les situations relevant de l'habitat indigne auxquelles ils sont confrontés et pouvoir les transmettre aux acteurs en charge de la LHI.
Objectifs opérationnels	Mettre en place des formations et des outils opérationnels pour permettre aux membres des FSI et du SDIS de repérer aisément et de transmettre les signalements de situations d'habitat indigne.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • organiser des sessions de formation (d'une demie journée), • construire une fiche de repérage adaptée aux FSI/au SDIS
Pilote(s)	ARS / ADIL
Partenariat	DDT, Forces de Sécurité intérieure, Maires, Conseil départemental
Calendrier - durée de l'action	2020 – 2021 pour la formation 1 ^{er} trimestre 2020 pour la mise en place de la fiche adaptée
Évaluation indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formation • Nombre de personnels formés • Date de mise à disposition de la fiche adaptée • Nombre de signalements reçus